



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux-mille-vingt-cinq, le mardi vingt-huit janvier, le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni à dix-neuf heures en session ordinaire dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Alain TOUCHARD, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 27.

Date de convocation : 22 janvier 2025.

PRÉSENTS : M. Alain TOUCHARD, Maire, M. Robert JEULIN, Mme Odile MATHIEU, M. Jacques SEGUIN, Mme Anne PELLÉ, Mme Fanny TIGÉ, M. Xavier GODART, Adjoint, M. Jean-Pierre GUILLOT, Mme Yannick LEMOULT, M. Philippe MOREAU, Mme Annie TAVENNEC, Mme Catherine VENOT-REIG, M. Éric VIGNEAU, Mme Carole SOLVET, M. Mathieu HENRI, M. François SOULAS, M. Éric JOSEPH, Mme Estelle GUILLOU et M. Jérémy VANBERSEL, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS : M. Jean-Paul TONNIEAU, Adjoint, Mme Martine LESAGE, Mme Sylvie LECOUP, Mme Valérie BOURDON, M. Olivier DUPORT, M. Olivier GUILLOU, Mme Sophie LOPES et Mme Julie HINGANT, Conseillers Municipaux.

POUVOIRS : M. Jean-Paul TONNIEAU donne pouvoir à M. Jérémy VANBERSEL, Mme Martine LESAGE donne pouvoir à M. Jacques SEGUIN, Mme Sylvie LECOUP donne pouvoir à M. Alain TOUCHARD, Mme Valérie BOURDON donne pouvoir à Mme Anne PELLÉ, M. Olivier DUPORT donne pouvoir à M. Xavier GODART, M. Olivier GUILLOU donne pouvoir à M. Éric JOSEPH, Mme Sophie LOPES donne pouvoir à M. Mathieu HENRI et Madame Julie HINGANT donne pouvoir à Mme Estelle GUILLOU.

M. Jérémy VANBERSEL a été élu secrétaire de séance.



1.7 : COMMANDE PUBLIQUE - ACTES DIVERS ET SPÉCIAUX :

2025-3. REQUALIFICATION URBAINE DU MAIL DE LA POULE BLANCHE ET DES QUARTIERS DE LA RUE DU PARADIS - MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE - AVENANT N° 1 :

Monsieur le Maire expose :

Monsieur le Maire a été autorisé par le Conseil Municipal (délibération n° 2024-11 en date du 27 février 2024) à procéder à la signature du marché de maîtrise d'œuvre correspondant à la requalification urbaine du Mail de la Poule Blanche et du quartier de la rue du Paradis avec le groupement solidaire de la SARL L'HEUDÉ et Associés - SARL INCA - OLIVIER STRIBLEN SAS et IPROCIA.

Le marché a été notifié le 4 avril 2024 au mandataire du groupement, Monsieur Daniel L'HEUDÉ.

Depuis cette date, de nombreuses réunions de travail ont eu lieu, et dans le cadre des missions liées à l'établissement de l'esquisse, le contrat prévoyait l'intervention du cabinet IPROCIA (bureau d'études spécialisé dans les déplacements, l'intermodalité et la régulation du trafic), mandaté pour réaliser une étude de circulation liée au projet de restructuration du réseau viaire autour du mail.

Afin d'affiner les différents modèles de plans de circulation établis par le groupement, il a été rapidement envisagé d'élargir la portée de cette étude afin de proposer une simulation dynamique des flux de circulation en amont de l'avant-projet AVP. Cette extension de mission vise à fournir un maximum de données quantifiables sur les flux de circulation et les modes d'utilisation des rues, dans le but d'optimiser et de garantir une meilleure conception adaptée aux enjeux du projet.

Le coût de la mission initialement prévue au niveau de l'avant-projet par le cabinet IPROCIA s'élève à 6 400,00 € H.T et cette étude dynamique à réaliser en amont au niveau de l'esquisse s'élève elle à 2 900,00 € H.T. Cette prestation n'étant pas comprise dans les données du marché initial, elle doit donc faire l'objet d'un avenant au marché de maîtrise d'œuvre.

Aussi, il est proposé au Conseil Municipal de retenir cet avenant n° 1 au marché de maîtrise d'œuvre, concernant la réalisation d'une simulation dynamique des flux de circulation un montant de 2 900,00 € H.T par la société IPROCIA, cotraitant du marché de maîtrise d'œuvre.

Ceci portera le forfait relatif à la mission esquisse du contrat de maîtrise d'œuvre de 12 960 € H.T à 15 860 € H.T.

Le total des forfaits de rémunération sera donc d'un montant global de 297 300 € H.T soit 356 760 € TTC, ce qui représente une augmentation de 0,98 % du coût global du marché.

Vu l'avis favorable émis par le Conseil d'Administration en date du 8 janvier 2025,

Le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- ❑ D'approuver l'avenant n° 1 d'un montant de 2 900,00 € H.T, soit 3 480,00 € TTC pour la réalisation d'une étude dynamique des flux de circulation par la société IPROCIA cotraitante du contrat de maîtrise d'œuvre de la requalification urbaine du Mail de la Poule Blanche et des quartiers de la rue du Paradis, portant le forfait de rémunération du contrat de 294 400,00 € H.T à 297 300 € H.T, soit 356 760 € TTC ;
- ❑ D'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué assurant la suppléance, à signer toutes les pièces nécessaires à la passation de cet avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre de requalification urbaine du Mail de la Poule Blanche et des quartiers de la rue du Paradis sous le n° 2024-02-00, passé avec le groupement solidaire : SARL L'HEUDÉ et Associés - SARL INCA - OLIVIER STRIBLEN SAS - IPROCIA, notifié le 4 avril 2024.

Pour extrait certifié conforme et certification des formalités prévues aux articles L.2121-7 à L.2121-25 du Code Général des Collectivités Locales. Fait à Ormes le 29 janvier 2025.

Le Maire,
Alain TOUCHARD

Transmis au Représentant de l'État le : 30 janvier 2025.

Publié ou notifié le : 30 janvier 2025.

